



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

NOUVEL AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0008

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 7 mars 2023 à 19h00 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : DM 2022-0008.

Cette demande concerne les dispositions relatives aux terrains au chapitre 4 de l'article 38 du Règlement de lotissement 06-102, concernant les dimensions minimales par zone.

Nature et effets de la demande DM 2022-0008 :

- Autoriser que le frontage de la terre agricole est une largeur de 10,96 m. La réglementation spécifie qu'en zone ID-20, le frontage simple minimal doit être de 50 m.

Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0008 : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 044 du cadastre du Québec (matricule 5411-00-2508), au 2149 Route 104, à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 15^e jour du mois de Février 2023.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Mr Pierre Lefebvre, avocat